Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : 14602

Concernant :

Saco DIRAMODE
I rue John Hadley
59654 VILLENEUVE D ASCQ

Dépôt effectué par :

Saco DIRAMODE
I rue John Hadley
59654 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro RCS : Lille B 30I 57I 93I <99763/2007B03I46>

Pièces déposées le 08/11/2010 Numéro : 3008777

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13/10/2010
- Changement d'Administrateur

Tarif fixé par décret 2007-812du 10/05/07 - 6 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

99763

8777

DIRAMODE
Société anonyme au capital de 752.365,50 €
Siège social : 1, rue John Hadley, 59654 Villeneuve D'Ascq
R.C.S. Lille B 301.571.931

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2010

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

I – DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Astrid MULLIEZ, que cette dernière a exprimée, de son mandat d'administrateur. Il la remercie pour les services qu'elle a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Le Président indique au Conseil que le nombre des Administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de Commerce et à l'article 15 des statuts, de procéder à une nomination provisoire.

Il propose donc que Monsieur Thierry FOSSEUX, né le 3 février 1962 à Saint Omer de nationalité française, demeurant, 10 avenue Winston Churchill, soit coopté par le Conseil.

Le Conseil, à l'unanimité, coopte en qualité de nouvel Administrateur, Monsieur Thierry FOSSEUX pour la durée restant à courir du mandat de Madame Astrid MULLIEZ, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2011 et qui statuera sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2010.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Monsieur Thierry FOSSEUX fait savoir qu'il accepte le mandat d'administrateur, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Pour extrait conforme au procès-verbal

Monsieur Eric VANDENDRIESSCHE

